



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Décembre 2025

**Commune de
VAL-DU-FABY**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de VAL-DU-FABY se sont réunis à 20h00 à la salle de la mairie de FA sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Anthony CHANAUD, Maire, le 11 Décembre 2025 en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS : Mesdames : DUCEAU Helen, FAVRY Simone, SCHREYS Colette, COMTE Genevieve ; Messieurs : CHANAUD Anthony, DEGUELLE Philippe, DIEM Gérard, ELOY Alain, HEIGL Emil, LABERTY Gilles, MALET Didier, ESPERCE Alain, BENNAVAIL Georges.

EXCUSES : Mr THIRION Kevin

PROCURATIONS : Mme BAUMANN Joelle a donné pouvoir à Mme COMTE Genevieve ; Mme FREMONT a donné pouvoir à Mr ELOY Alain ; Mme EDWINS Emanwela a donné pouvoir à Mr MALET Didier ; Mme RANTRUA Audrey a donné pouvoir à Mr CHANAUD Anthony

Ordre du jour

1. Convention de mise à disposition pour remplacement Secrétaire générale de Mairie
2. Création d'un poste de secrétaire générale de mairie Cat A-B-C
3. Création d'un poste d'agent technique
4. DM budget principal, DM budget EAU, DM budget photovoltaïque
5. Désignation du coordonnateur et des agents recenseurs pour le recensement de la population
6. Nommer chemin des jardins à FA
7. Régularisation des Affectations de résultats
8. Convention de pâturage Fanny Bernard
9. Bail Johan VASQUEZ
10. Attribution du complément indemnitaire aux agents pour l'année 2025 (CIA)

Questions diverses

Secrétaire de séance : Alain ELOY

Ouverture du Conseil Municipal à 20h05. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer, sous la présidence de M. Anthony CHANAUD, Maire. Monsieur le Maire met au vote le compte-rendu du Conseil municipal du 19 novembre 2025. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour un point 11 : Clôture de la régie photocopies. La demande de modification de l'ordre du jour est acceptée à l'unanimité.

1 . Convention de mise à disposition pour remplacement Secrétaire générale de Mairie

M le Maire expose les difficultés qui sont apparues dans le fonctionnement du secrétariat de mairie et dans l'accomplissement de certaines tâches essentielles. Afin d'améliorer la qualité du service et apporter un soutien et un remplacement de la secrétaire de mairie en poste, il convient de signer une convention d'adhésion au service de remplacement et d'accompagnement au poste de secrétariat de mairie proposée avec la Communauté des Communes des Pyrénées Audoises (CCPA) . M le Maire présente cette convention d'adhésion, il précise que pour l'heure les besoins sont évalués entre 2 et 3 jours par semaine. Après échanges du conseil sur cette question, M le Maire demande de l'autoriser à signer cette convention avec le Président de la CCPA et soumet au vote la question. Approuvé à l'unanimité.

2 . Création d'un poste de secrétaire générale de mairie Cat A-B-C.

Notre secrétaire de mairie, Mme Aveilha, nous ayant informé de sa demande de quitter ses fonctions au 30 avril 2026, il convient de créer un emploi permanent de secrétaire général de mairie qui sera occupé par un fonctionnaire ou éventuellement par un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans.

M le Maire souligne la complexité du travail d'une secrétaire de mairie, les compétences multiples qui y sont rattachées et une carence actuelle de candidatures partout en France pour ce type de poste qui attire peu. Aussi, il est important d'ouvrir cet emploi à toutes les catégories y compris à la catégorie A de façon à favoriser un recrutement qui réponde aux exigences du poste et ce dès le 1er janvier 2026. Plusieurs membres du conseil confirment et soulignent l'importance d'ouvrir ce recrutement à toutes les catégories d'emplois de la fonction publique en raison de la complexité de ces missions. M le Maire précise qu'une publication d'offres d'emploi sera faite sur les sites dédiés. Après échanges sur la question, il demande au conseil de l'autoriser à entreprendre les démarches nécessaires à ce recrutement . M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

3 . Création d'un poste d'agent technique

M le Maire précise qu'il manque des éléments pour débattre de cette question et demande au conseil l'autorisation d'ajourner cette question au prochain conseil. Approuvé à l'unanimité.

4 . DM budget principal, DM budget EAU, DM budget photovoltaïque

M le Maire présente les décisions modificatives (DM) qu'il convient de prendre sur le budget principal, le budget de l'eau et le budget photovoltaïque. En effet, il est nécessaire de corriger des erreurs comptables émanant du secrétariat. Cette situation confirme l'importance du renfort du poste actuel de secrétariat et sa nécessaire adaptation aux besoins de la collectivité comme évoqué précédemment.

. Sur le budget principal, M le Maire présente la décision modificative dans le détail.

Il est à noter qu'il convient d'effectuer un virement de la section de fonctionnement d'un montant de 162 375.56 € à la section d'investissement d'un montant de 162 375.56 €. Ce montant sera réparti sur le chapitre 21 en dépenses d'investissement. Un montant de 405 844.41 € sera transféré en excédent de fonctionnement capitalisé sur l'investissement.

. Sur le budget de l'eau et de l'assainissement, M le Maire présente la décision modificative dans le détail.

En résumé, il convient d'équilibrer les comptes ainsi que reprendre une partie des résultats de 2024 afin de clôturer l'année 2025 suite à une erreur concernant l'excédent antérieur reporté pour un montant de 18 871.45€.

. Sur le budget photovoltaïque, M le Maire présente la décision modificative dans le détail.

En résumé, il convient d'équilibrer les comptes 1641 et 6811 afin de payer l'emprunt et l'amortissement pour un montant total de 100,65 €.

Après échanges avec les membres du conseil, M le Maire soumet au vote ces décisions modificatives portant sur le budget principal, le budget de l'eau et le budget photovoltaïque. Approuvé à l'unanimité

5 . Désignation du coordonnateur et des agents recenseurs pour le recensement de la population

M le Maire rappelle que nous avons désigné lors du précédent conseil un coordonnateur – Mme R.Aveilha - et 2 agents recenseurs - Mme O .MENE et Mme V.BRUNET – chargés du recensement de la population de la commune qui doit avoir lieu en début d'année 2026. Du fait de l'arrêt de travail de la secrétaire de mairie courant décembre et des incertitudes concernant sa prolongation, il nous a paru préférable de désigner un nouveau coordonnateur. M le Maire propose au conseil d'être coordonnateur de ce recensement à venir et de nommer Mme Romane Aveilha comme coordonnateur suppléant, cette dernière pouvant bénéficier à ce titre d'une décharge partielle de ses fonctions. Après échanges avec le conseil, M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

6 . Nommer chemin des jardins à FA

Nous avons procédé récemment à l'adressage sur l'ensemble de la commune ayant pour objectif notamment de faciliter le travail des secours et l'acheminement du courrier. Il existe un chemin sur Fa situé en face du cimetière et qui mène aux jardins partagés en longeant la rivière et qui n'a pas de nom à ce jour. Il convient donc de le nommer et suivant sa destination, M le Maire propose de le nommer « chemin des jardins ». M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

7 . Régularisation des Affectations de résultats .

M le Maire présente dans le détail l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur le budget principal. Il faut noter que le résultat de fonctionnement fait apparaître un résultat de 820 422.14 €. Il représente la somme du résultat de l'exercice de 163 391.88 € et des résultats antérieurs reportés de 657 030.26€. Le budget de la commune est très sain.

L'affectation au R 1068 en investissement sera de 405 844.41€ et le report en fonctionnement au R 002 sera de 414 577.73 €.

M le Maire présente ensuite dans le détail l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 sur le budget de l'eau . Il faut noter que le résultat total à affecter est de 78 097.70€ . Il représente la somme du résultat de l'exercice de 56 197.93€ et des résultats antérieurs de l'exercice de 21 899.77€. L'affectation au 1068 en investissement sera de 27 520.25€ et le report en exploitation au 002 sera de 50 577.45€. Après échanges avec le conseil, M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité

8 . Convention de pâturage Fanny Bernard

M le Maire informe de la présence dans la salle de Mme Fanny Bernard concernée par cette question. Une convention a été passée avec Mme Fanny Bernard suivant la délibération du 4 juin 2025 pour le pâturage de ses chèvres. Suite à divers échanges avec l'ONF et l'intéressée, il apparaît que certaines parcelles font partie du régime forestier. Pour éviter de déclasser ces parcelles, nous pouvons modifier notre accord en annulant le bail à ferme et en proposant à Mme Bernard une convention tripartite (Mme Bernard, ONF et commune) pluriannuelle de pâturage. Elle pourra bénéficier des mêmes parcelles et la convention pourra être signée pour une durée de 6 ans renouvelable avec un loyer annuel fixé à 384€ comme prévu précédemment. Après en avoir

débattu, M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité

9 . Bail Johan VASQUEZ

Mr Vasquez Johan est locataire d'un atelier au 4 chemin de la cave coopérative à Fa depuis le 30 avril 2020 ; ce bail arrive à son terme le 30 avril 2026 . Le local est très mal entretenu à l'intérieur et le locataire amoncelle à l'extérieur des objets sans autorisation. Ce local a été loué, comme les autres, afin de favoriser le développement d'une activité artisanale. L'usage que le locataire fait de ce local étant inadapté, il est proposé de ne pas renouveler le bail. Après avoir échangé avec le Conseil, M le Maire précise qu'il conviendra d'adresser un courrier recommandé à M VASQUEZ Johan pour l'informer que le bail ne sera pas renouvelé. M le Maire soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité.

10 . Attribution du complément indemnitaire aux agents pour l'année 2025 (CIA)

La prime RIFSEEP votée en avril 2023 concernait les personnels titulaires de la commune. M le Maire expose que nos agents contractuels pourraient également bénéficier d'un complément indemnitaire annuel (CIA) qui permette une reconnaissance en fonction de la manière de servir et de l'investissement professionnel de chacun. Après avoir échangé avec le conseil, M le Maire propose l'attribution de ce complément indemnitaire aux agents contractuels de la commune et soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité

11 . Clôture de la régie photocopies

M le Maire rappelle que cette régie avait été ouverte pour permettre aux habitants de la commune qui le demandaient de faire des photocopies pour des besoins administratifs. Dans la mesure où elle ne fonctionne plus depuis longtemps, il propose sur avis du comptable de la clôturer et soumet au vote cette question. Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

. Une motion de soutien aux agriculteurs est proposée dans un contexte de crise majeure de propagation de la dermatose nodulaire contagieuse, motion préparée en amont par Mr Malet et Mr Chanaud. Lecture en est faite, les membres du conseil échangent sur le sujet. Après quelques propositions de modifications, la motion est signée par les membres du conseil présents et sera envoyée à la préfecture de l'Aude et au ministère de l'Agriculture.

. Mme DUCEAU propose de poursuivre son enquête sur la raison de l'absence des habitants aux réunions du conseil municipal ; une première partie du sondage a permis de dégager 20 réponses différentes et elle propose de terminer l'enquête avec un questionnaire à choix multiples afin de mieux comprendre l'ensemble des raisons invoquées. Georges BENNAVAIL lui propose de l'aider dans ce travail. Une des réponses à ce sondage est que les convocations arrivent tard pour laisser le temps aux habitants d'en être informés. Mme Duceau propose d'utiliser un envoi groupé par mail. M le Maire précise que le site internet de la commune est actualisé régulièrement et contient beaucoup d'informations et rappelle que l'application Illiwap mise en place par la CCPA permet d'obtenir spontanément les infos sur l'actualité communale dont celle des réunions du conseil, info déjà communiquée dans un précédent bulletin municipal. Helen Duceau questionne également sur le fonctionnement de la CCPA et sa représentativité des citoyens concernant des décisions impactantes pour le territoire comme par ex le vote contre la remise en place du train Quillan- Carcassonne.

. Georges Bennavail évoque le projet de Mme Sandrine Garcia, accompagnée par la Coopérative de transition écologique visant à la mise en place d'une végétalerie : récupération des végétaux, plastiques, revégétalisation de certains espaces...Alain Eloy qui intervient déjà sur la commune sur ces sujets se propose de la rencontrer .

. Alain Eloy signale le mauvais état de l'orme à côté du boulodrome à Rouvenac. M le Maire lui propose de voir avec Cédric Castano comment intervenir au mieux pour le sauver. M Eloy précise que des micocouliers, chêne rouvre, lagerstroemias ont été plantés.

. Helen Duceau demande que 2 rosiers grimpants puissent être mis en place à Ramounichoux.

. Georges Bennavail pose la question du brûlage des végétaux et de la réglementation. M le Maire répond qu'il est interdit de brûler des biodéchets. Il existe un dispositif de broyage mis en place sur la commune à certaines périodes de l'année pour pallier cette situation et précise que la déchetterie intercommunale reçoit les végétaux. Toutefois et sous réserve de déclarations préalables et autorisations validées par la mairie et encadrées par les pompiers, ce brûlage est possible sous forme dérogatoire.

. A la question posée par Alain Esperce, M le Maire répond que le terrain situé à côté des ateliers communaux et appartenant à la commune est toujours à vendre après désistements.

La séance est levée à 22h50.

Vu pour être affichée le 19 janvier 2026 conformément aux prescriptions de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Le Maire,
Anthony CHANAUD

Motion de soutien aux agriculteurs

Nous, élus du Val du Faby, souhaitons au travers de cette motion manifester notre plus grande inquiétude concernant la crise actuelle due à la Dermatose Nodulaire Contagieuse dans notre pays ainsi que notre soutien total à nos agriculteurs.

L'abattage systématique de la totalité du troupeau dès le premier cas détecté porte un coup de grâce à nos agriculteurs déjà extrêmement affaiblis par le changement climatique, les accords de libre-échange et le manque de rentabilité de leurs productions. N'oublions pas que l'agriculture représente le premier pilier d'une nation. Perdre notre agriculture revient à perdre définitivement la richesse de nos territoires, notre autonomie alimentaire et la diversité de nos produits de terroirs.

Aussi, nous avons été profondément choqués par la gestion des évènements dans notre département voisin, l'Ariège, aux Bordes sur Arize. Les moyens utilisés totalement disproportionnés (hélicoptère, blindés, plusieurs centaines de CRS), le gazage massif des civils et des animaux, l'assaut de nuit, font plus penser à de la répression qu'à du maintien de l'ordre.

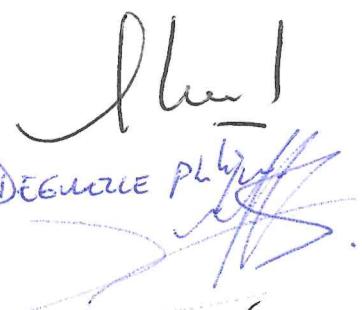
Nous ne pouvons cautionner de tels actes de la part du gouvernement envers nos concitoyens.

C'est pourquoi nous vous demandons de prendre en considération le protocole proposé par l'ensemble des syndicats agricoles.

Anthony CHAVAND

RALET Didier

Schneyr Colette Faerry Samia
Faeme

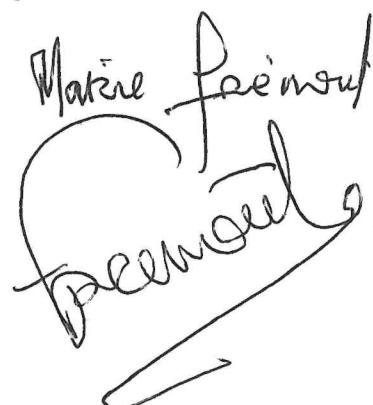

DEGUINIE Philippe

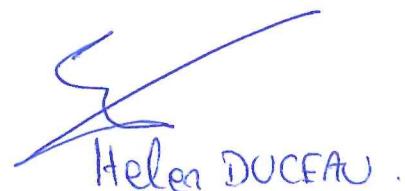

Geneviève COMTE

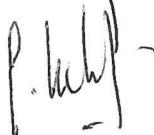

Georges BENNAVAIL


Esperce Alain

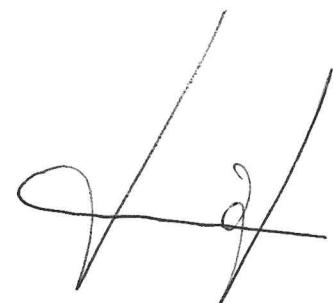

Gley Alain


Matrice Faémont
Faémont


Helen DUCEAU


P. M.


DUCEN GERARD


J. J.

Envoiée en copie le
23/12/2021 à la Prof. Claude et
au ministère de l'Agriculture.